



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**DD92**

**N° Spécial**

**05 Février 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS DD92 du 05 Février 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
ARS DD92/ OAPS N° 2020- 433	30.01.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l’Institut de formation d’aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY MALABRY	3
ARS DD92/ OAPS N° 2020- 434	30.01.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l’institut de formation d’auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY	4
ARS DD92/ OAPS N° 2020- 437	30.01.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l’institut de formation d’auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY – Formation continue GRETA	6

AGENCE REGIONALE DE SANTE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-433 du 30/01/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation  
d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY MALABRY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY est arrêtée comme suit :

**Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président ;**

**Le Directeur de l'institut de formation d'aides-soignants ou son suppléant :**

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

**Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

**L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Sylvie HUBERT

Suppléant : Madame Agnès LEBLANC

**L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Françoise CHEVOJON

Titulaire : Madame Christelle SEKRETA

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;**

**Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Monsieur Hamza BENESSAHEL

Suppléant : Monsieur Josias KONKI

Titulaire : Madame Heather BERNADEL

Suppléant : Madame Martha MENDY

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 30 janvier 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France  
La Directrice départementale adjointe

Aurélie THOUET

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-434 du 30 /01/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le Directeur de l'Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture ou son représentant :**

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

**Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :**

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'Institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Flavie GLOOR

Suppléant : Madame Rosa Maria LAGARDE

**Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacune désignée pour trois ans par le directeur de l'Institut :**

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier :**

Titulaire : Madame Virginia BODIN

Suppléant : Madame Charlène QUINTARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance :**

Titulaire : Madame Bibiane AKUETE

Suppléant : Madame Margaret SIMON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :**

Titulaire : Madame Célia VIVES

Suppléant : Madame Maurine JOSSELIN

Titulaire : Madame Anaïs PHILEMONT

Suppléant : Madame Mélanie BLEURET

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MABRY, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et Madame la directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 30 janvier 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine  
de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France  
La Directrice départementale adjointe

Aurélie THOUET

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-437 du 30 /01/2020  
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation  
d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY –  
Formation continue GRETA**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

**Vu** le Décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

**Vu** l'Arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

## **ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès est arrêtée comme suit :

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président**

**Le Directeur de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture ou son représentant :**

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

**Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

**La puéricultrice, formatrice permanente de l'Institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Flavie GLOOR

Suppléant : Madame Rosa Maria LAGARDE

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Virginia BODIN

Suppléant : Madame Charlène QUINTARD

**L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance ou son suppléant :**

Titulaire : Madame Bibiane AKUETE

Suppléant : Madame Margaret SIMON

**Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;**

**Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants (formation continue greta)**

Titulaires : Madame Christiane JEAN BASSE  
Madame Chrystelle BOUTON  
Suppléant : Madame Charlotte BRUNE

**Article 2 :** Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MABRY formation continue GRETA, est abrogé.

**Article 3 :** Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 30 janvier 2020

P/La Directrice départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
La Directrice départementale adjoint

Aurélie THOUET

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet:

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel: [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>